

N° 7303⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

- 1° portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck et**
2° modifiant la dénomination du lycée

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(27.7.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 24 juillet 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

- 1° portant sur l'organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck et**
2° modifiant la dénomination du lycée

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 juillet 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 12 juin et 10 juillet 2018 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 14 votants, le 27 juillet 2018.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,
Georges WIVENES

